

Charte des matinées d'éveil

En avril 2018, la Communauté de Communes du Pays Pouzauges a ouvert le Relais d'Assistants Maternels Itinérant (RAM). C'est un service public agréé et financé par la Caisse Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) en fixe ses différentes missions.

C'est un service gratuit et neutre qui a pour objectifs :

- d'informer et d'orienter les parents dans leur démarche de futurs employeurs.
- de contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile, à la construction d'une identité de la profession et la reconnaissance de celle-ci.

Le RAM n'a pas de mission de suivi, ni de contrôle auprès des assistants maternels. Cette tâche relève uniquement de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Cette charte des matinées d'éveil a pour objectifs de définir les principes élémentaires, de poser un cadre pour assurer respect et bien-être à chacun des participants.

Présentation générale des matinées d'éveil :

La participation aux matinées d'éveil est libre et se fait avec l'autorisation des parents employeurs (annexe 6). Les matinées d'éveil sont ouvertes les mardis, jeudis et vendredis matin de 9H30 à 11H30.

Les animations se dérouleront uniquement sur inscription. Afin de garantir le cadre, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis, le nombre de participants est limité à 15 enfants.

Elles se déroulent sur différentes communes suivant un calendrier établi en amont. Les matinées sont réservées prioritairement aux assistants maternels et aux gardes à domicile ainsi qu'aux enfants de moins de six ans dont ils ont la garde. Le planning est essentiellement envoyé par e-mail.

Pour une meilleure organisation, il est demandé de s'inscrire aux matinées et de prévenir la coordonnatrice en cas d'absence. En effet, cela permettra à d'autres personnes de pouvoir participer à ce temps d'éveil. Une feuille d'émargement sera à remplir au début de la matinée d'éveil afin de recenser les fréquentations à des fins statistiques.

Les objectifs des matinées d'éveil :

Pour les **assistants maternels**, ce lieu permet :

- D'échanger et de s'informer entre professionnels,
- D'accompagner et d'observer l'enfant dans cette expérience nouvelle et à travers des activités,
- De rompre l'isolement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Maison de l'Intercommunalité - La Fournière - 85708 POUZAUGES Cedex
Tél. 02 51 57 88 56 - 06 78 33 79 84
Mail : ram@paysdepouzauges.fr - www.jeunesse-paysdepouzauges.fr

Pour les **enfants**, les matinées d'éveil sont :

- Un lieu de sensibilisation. L'occasion de partager des temps collectifs tout en étant en sécurité avec un adulte familial.
- La possibilité de participer à des activités ou des jeux adaptés à leur développement.

Le rôle de chacun :

L'animatrice :

Elle s'engage à avoir une écoute bienveillante et professionnelle autour des besoins du jeune enfant et de son développement.

Elle accompagne les assistantes maternelles dans leurs questionnements autour de l'enfant et dans la réflexion sur leur savoir-faire et leur pratique. Elle peut orienter en cas de besoin. Toutes questions relevant de la législation seront abordées suite à une prise de rendez-vous prévu à cet effet.

Elle est le garant du cadre, des horaires et de l'aménagement de l'espace. Elle limite les participations en prenant en compte les inscriptions.

Elle ne remplace pas l'assistant maternel mais se réserve le droit d'intervenir en soutien.

Elle doit rester disponible pour tous.

Les assistantes maternelles :

Les assistantes maternelles accompagnent l'enfant dans les activités, apportent leurs expériences, leurs idées, expriment leurs souhaits, leurs difficultés et font des propositions nouvelles.

Les enfants restent sous leur responsabilité. Ils doivent veiller à leur rythme, à leur bien-être et rester attentif à leurs besoins. Il est recommandé d'apporter le nécessaire de l'enfant (change, eau...)

Posture professionnelle auprès des enfants :

- Leur faire confiance,
- Les valoriser et les encourager,
- Respecter leur intimité,
- Porter la même attention à tous,
- Respecter leur rythme,
- Leur proposer sans jamais forcer. Pas d'obligation de production. Ne pas faire à la place de l'enfant,
- Mettre des mots sur nos gestes et sur ce qu'ils vont vivre,
- Éviter les surnoms systématiques,
- Ne pas poser des étiquettes, ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille,
- Ne pas les brusquer dans les paroles ou dans le geste.

Les adultes présents doivent être disponibles pour parler avec les enfants ou évoquer des sujets professionnels :

- En respectant la vie privée des enfants, de leurs familles et des professionnels, par une indispensable discrétion professionnelle.
- En intégrant des notions de non jugement et de confidentialité.

L'esprit d'équipe, d'entraide et de solidarité sont les maîtres mots de ces temps. Les propos désobligeant, les jugements et les attitudes irrespectueux envers collègues ou enfants ne sont pas acceptés. De même, un langage adapté est demandé.

Ces temps de rencontre doivent rester ouverts et toujours prêt à accueillir de nouveaux venus (adultes et enfants).

Le déroulement de la matinée d'éveil :

L'accueil :

L'adulte est garant du bien-être de l'enfant, il reste disponible pour les enfants et pour le groupe d'enfants. Il favorise les contacts entre les enfants et les autres adultes. Afin d'accompagner au mieux les enfants, il faut se mettre à hauteur. Il est important que les adultes s'assoient près d'eux. Un groupe d'adultes peut être impressionnant pour les enfants. De plus, un adulte debout est une personne qui peut bouger même partir, c'est donc une situation instable et insécurisante pour les enfants

Les activités :

En milieu de matinée, une activité peut être proposée mais elle ne doit jamais être imposée aux enfants. Il n'y a pas d'obligation de résultat mais une recherche de plaisir. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant. L'activité peut être mise en place par l'animatrice du RAM ou par une assistante maternelle. L'activité peut être modifiée, annulée ou remplacée en fonction du groupe d'enfants et d'adultes présents.

Le rangement :

Pour clôturer l'activité les enfants et les adultes participent au rangement. Ce rangement collectif permet de responsabiliser les enfants et de les sensibiliser à l'importance de remettre les choses à leur place.

Après le rangement, un regroupement est proposé autour d'une histoire ou d'un temps chanson : c'est un temps d'écoute et de participation active servant de rituel avant le départ.

Quelques règles d'usage:**Le secret professionnel :**

En tant que professionnelles, les assistantes maternelles, les gardes à domicile et la coordonnatrice sont tenues à un devoir de discrétion. Le respect de la vie privée des enfants, des parents et collègues est indispensable.

Les maladies :

Dans un souci d'hygiène et de protection, tout enfant ou adulte présentant des symptômes d'une maladie contagieuse ne peut être admis sur le lieu d'accueil.

La prise de photos :

La prise de photos des enfants est soumise à l'autorisation des parents (annexe 7). Certains enfants n'ont pas le droit d'être pris en photo sans diffusion ! Un appareil photo est mis à disposition des professionnelles pour prendre des photos du groupe. La coordonnatrice se chargera de les transmettre par e-mail.

Utilisation de téléphone portable :

Il est souhaitable que les téléphones portables restent discrets pendant les temps d'animation. Il est préférable de les éteindre ou de les utiliser en mode vibreur pour pouvoir répondre éventuellement en cas d'urgence !